

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. Organisation

Le 61ème PARIS - CHAUNY est organisé par l'association Chauny Sports Cyclisme - 40, rue du Général Leclerc, 02300 CHAUNY, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se disputera le Dimanche 3 JUILLET 2011.

ARTICLE 2. Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes amateurs 1ère, 2ème, 3ème catégorie. Elle est inscrite au calendrier régional FFC. L'épreuve est classée en classe 1.12.6.

ARTICLE 3. Participation

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel et/ou par équipes, aux équipes suivantes :

Équipes de division nationale 1

Équipes de division nationale espoirs

Équipes de division nationale 2

Équipes de comités régionaux ou inter-régionaux

Équipes de comités départementaux

Équipes de clubs français

Équipes étrangères (régionales ou de clubs) avec l'accord de la fédération nationale concernée.

ARTICLE 4. Permanence

La permanence de départ se tient, le 3 juillet de 10h00 à 11h30 à l'Hôtel de Ville de 60280 Margny-Lès-Compiègne.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les directeurs sportifs pour les équipes constituées et les coureurs pour les individuels se fait à la permanence de 10h00 à 11h30 au même endroit.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h45 au même endroit.

La signature de la feuille d'émargement s'effectuera à partir de 12h00 sur le podium, face à l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 5. Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.4875 MHz.

Pour les équipes qui ne disposent pas d'un récepteur personnel, le prêt du matériel radio se fera sur le site de la permanence de 10h00 à 12h00 auprès du véhicule de Motocomm.

Article 6. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sports Média (Shimano)

Le service est assuré au moyen de deux voitures et d'une moto.

Article 7. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 8. Modalités de ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue du km. 93,500 au km. 94,500 entre Frières-Faillouël et Villequier-Aumont.

Une zone verte située immédiatement après cette zone de ravitaillement permettra aux coureurs de se débarrasser des emballages (barres vitaminées etc.), bidons et autres déchets, etc.

ARTICLE 9. Dérogation aux modalités de ravitaillement

Dans le cas de conditions atmosphériques particulières, le jury des commissaires pourra modifier les modalités du ravitaillement.

ARTICLE 10. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 7,5 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 11. Classement du Meilleur Grimpeur - CREDIT MUTUEL NORD EUROPE

Un classement du meilleur grimpeur sera disputé au sommet des côtes de :

- ▲ GPM n° 1 km 55,000 Coucy-le-Château
- ▲ GPM n° 2 km 65,400 Sepvaux/St Gobain
- ▲ GPM n° 3 km. 104,700 Commenchon
- ▲ GPM n° 4 km. 110,800 Guivry

Il est attribué, les points suivants à chaque sommet :

Au 1er : 4 points, au 2ème : 2 points, au 3ème : 1 point

En cas d'ex aequo au classement du meilleur grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1. Nombre de premières places dans les côtes 2. Classement individuel de l'épreuve.

Pour bénéficier des prix du classement final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

ARTICLE 12. Classement des sprints - points chauds - AUCHAN

Un classement des sprints - points chauds sera établi par l'addition des points obtenus lors des sprints volants suivants :

- ▲ PC n° 1 km. 26,800 Blérancourt (face maison médicale)
- ▲ PC n° 2 km. 41,300 Autreville
- ▲ PC n° 3 km. 86,100 Mairie de Vouël
- ▲ PC n° 4 km 122,400 Chauny (1er passage sur la ligne)

Il est attribué dans chacun des sprints - points chauds :

Au 1er : 4 points, au 2ème : 2 points, au 3ème : 1 point

En cas d'ex aequo au classement des sprints - points chauds, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1. Nombre de victoires au sprint ; 2. Classement de l'épreuve.

ARTICLE 13 - Classement du Combiné - TOUPARGEL

Le classement du combiné s'établit par l'addition des points du classement du meilleur grimpeur et du classement des sprints - points chauds.

En cas d'ex aequo du classement du combiné, il sera tenu compte du classement de l'épreuve pour départager les coureurs.

ARTICLE 14. Classement du Meilleur Jeune - DOVE MEN CARE

Le classement du meilleur jeune est réservé aux coureurs nés depuis le 1er janvier 1986, soit de moins de 25 ans dans l'année.

ARTICLE 15. Classement par Equipe - LV COIFFURE, VELY , 2CAPS, LA PETITE AUBERGE

Un classement récompensera les 5 meilleures équipes sur la base de leurs trois coureurs les mieux placés et par addition des places au classement de l'épreuve.

ARTICLE 16. Challenges divers

Seront récompensés par un jury composé au départ de l'épreuve :

- ♣ Le plus combatif par SKIP PETIT & PUISSANT
- ♣ Le plus « Ecolo » par Jean-françois COTRY
- ♣ Le plus « Fair Play » par LIBERTY MOBILE
- ♣

ARTICLE 17. Liste des Prix et Primes spéciales

La liste des prix est reprise en annexe.

ARTICLE 18. Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation française, s'applique conformément aux dispositions légales. Le contrôle antidopage a lieu au Gymnase Joncour à Chauny.

ARTICLE 19. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- le vainqueur de l'épreuve,
- les vainqueurs des classements et challenges annexes.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 20. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

ANNEXE

DOTATIONS DE L'EPREUVE

La grille FFC retenue est décomposée comme suit :

Au premier : 487 €	Au dixième 79 €	Au dix-neuvième : 10 €
Au deuxième : 366 €	Au onzième : 61 €	Au vingtième : 10 €
Au troisième : 293 €	Au douzième : 49 €	Au vingt et unième : 8 €
Au quatrième : 244 €	Au treizième : 37 €	Au vingt deuxième : 8 €
Au cinquième : 195 €	Au quatorzième : 29 €	Au vingt troisième : 8 €
Au sixième : 159 €	Au quinzième : 24 €	Au vingt quatrième : 8 €
Au septième 128 €	Au seizième : 18 €	Au vingt cinquième : 8 €
Au huitième : 98 €	Au dix-septième : 12 €	
Au neuvième : 88 €	Au dix-huitième : 12 €	

Les lauréats des classements et challenges annexes seront récompensés sur le podium protocolaire.